Décision 14-D-17 du 20 novembre 2014

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la réparation navale de grande plaisance en Méditerranée

Posted on: 21 novembre 2014 | Secteur(s):

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Nautech, ITM

Dispositif(s)

Irrecevabilité

Rejet

Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s)

concernée(s)

Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), International Technic Marine (ITM), Palumbo

Marseille Superyachts ITM, Sud Moteurs

Lire

le texte intégral de la décision